


**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE DE 2^e CATÉGORIE**

Je, soussigné(e) RENAULT Agathe Téléphone 0614350657
Courriel agate.renault@chateaux-castel.com
Adresse Domaine de l'Hyvernière, La Guillemochère, 44330 La Chapelle-Heulin
Nom de l'Association Syndicat des Vignerons de La Chapelle-Heulin dont le siège est à
La Chapelle-Heulin sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire.
Lieu Stade de La Chapelle-Heulin du 15/06/2024 au 15/06/2024
Préciser les horaires De 11h30 à 14h
Nom de la manifestation publique Exposition photographique des meetings aériens heulinois
Le 28.03.2024 Signature 

Arrêté n° 6112024

Le cas échéant, pour les manifestations sportives, agrément de la Fédération n°

ARRÊTÉ

Le Maire de LA CHAPELLE-HEULIN

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 3321-1 et L 3334-2, alinéa 1,

Vu la demande présentée ci-dessus,

Considérant que cette manifestation correspond à la définition prévue à l'article L 3334-2 alinéa 1 du Code de la santé publique (foire, vente ou fête publique...)

ARRÊTE

Article 1 : M. RENAULT Agathe - Syndicats vignerons de la Chapelle-Heulin est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2^e catégorie a le stade de la Chapelle-Heulin pour une durée de 2 heures 30, du 15/06/2024 au 15/06/2024 à l'occasion de la manifestation publique dénommée Exposition photographique.

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons.

Article 3 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

Fait à LA CHAPELLE-HEULIN, le 02/04/2024

Le Maire,

